

MESQUER-QUIMIAC

MARCHE GOURMANDE

Départ de la salle de la Vigne (rue des sports)

Dimanche
26 mai

Boucle de 10 à 15 km

DÉGUSTATION

- * **Café d'accueil** (au départ de la marche, Salle de La Vigne—Rue des sports)
- * **Huîtres de Kercabellec (ou crevettes) et verre de vin blanc** (de l'établissement ostréicole Retailleau)
- * **Araignée de porc grillée, sauce moutarde et poêlée de légumes de saison** (Par les Tontons Traiteurs. Déjeuner au Village Vacances de Tréambert)
- * **Crêpe (caramel au beurre salé ou chocolat maison ou confiture) - accompagnée de cidre, thé ou café** (par Bohème Sarrasine à déguster à la salle de La Vigne au retour de la marche)

INSCRIPTIONS | Mairie de Mesquer - service Culture Événementiel

02 40 42 58 74 | 0240 42 59 11 | animations@mesquerquimiac.fr

Organisé par la Ville de Mesquer et l'association Cap Tonic Mesquer



BULLETIN D'INSCRIPTION - PARTIE À CONSERVER

(à présenter au départ de la marche)

Nom _____ Prénom _____

Nombre d'inscrits : _____ x 18€

TOTAL À PAYER : _____ € (chèques à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC)

DÉGUSTATION À CHOISIR

Nombre d'assiettes d'huîtres : _____ Nombre d'assiettes de crevettes : _____

Une seule personne par groupe pourra récupérer les tickets au départ de la marche.

ATTENTION au delà de 11h00 les tickets ne seront plus distribués.

LES DÉPARTS SERONT ÉCHELONNÉS ENTRE 10H00 ET 11H00.

Selon votre horaire d'arrivée le temps d'attente pourra être volontairement long afin de ne pas engorger le circuit. Merci de votre compréhension

PARTIE À RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 17 MAI 2024

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél : _____ Mail _____

Nombre de participants _____ x 18€

TOTAL À PAYER : _____ € (chèques à l'ordre du Trésor Public)

DÉGUSTATION À CHOISIR (préciser le nombre pour chaque choix)

Assiettes d'huîtres : _____ OU assiettes de crevettes : _____

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin accompagné du règlement pour le 17 mai au plus tard (date de réception en mairie).

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ, INSCRIPTIONS PRISES EN COMPTE PAR ORDRE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS.